

OBJET RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES
PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

Le réseau mondial ville-amie des aînés rassemble de nombreuses villes à travers le monde qui partagent un même objectif : encourager un vieillissement actif de leur population en élaborant un projet de ville adapté aux seniors.

En 2013, la Ville de Saint-Denis, par délibération du Conseil Municipal n°13/3-29 du 29 juin 2013, par son adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, est officiellement entrée dans le réseau ville-amie des aînés et s'est ainsi engagée dans un processus d'amélioration constante de la qualité de vie de ses aînés.

C'est en effet dans le cadre de la réflexion menée sur le vieillissement de sa population, afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique, que la Ville de Saint-Denis a décidé de s'engager dans la démarche initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé, pour adapter nos territoires à une population vieillissante afin de permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés est une association qui a été créée en 2012. Dès 2013, elle a été reconnue comme étant officiellement affiliée à OMS qui est à l'initiative du réseau mondial Villes et Communautés Amies des Aînés. Le Réseau Francophone accompagne les villes dans la démarche Villes Amies des Aînés initiée par l'OMS, en partie en leur proposant des outils tels que le Guide Français des Villes Amies des Aînés ou encore un site Internet. Il offre également l'opportunité de communiquer avec les autres villes déjà engagées dans cette dynamique via un partage d'expérience. Il constitue un véritable réseau de solidarité et d'entraide. Le Réseau Francophone a également pour objectif de valoriser les actions entreprises dans les Villes Amies des Aînés et de proposer l'organisation d'événements nationaux et régionaux.

La démarche Ville amie des aînés se déroule en plusieurs étapes :

1. un audit qui permet un diagnostic,
2. diagnostic duquel découle un plan d'actions,
3. la mise en place de critères d'évaluation,
4. la mise en œuvre du plan d'actions,
5. et l'évaluation des effets des actions mises en œuvre.

Le premier acte de la démarche repose sur la délibération n°13/3-29 du 29 juin 2013 susmentionné qui acte l'entrée dans le réseau. Cette entrée se matérialise par une demande d'inscription au réseau et le paiement d'une adhésion annuelle dont le montant pour l'année 2016 est fixé à 1 050 €.

Rapport n° 16/2-13

L'adhésion de la Ville au RFVAA a permis d'entrer dans la phase de planification et de préparation de la démarche. Cette phase comprend l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'actions pluriannuel, validé par l'OMS et voté par le Conseil Municipal. Le diagnostic associe les personnes âgées elles-mêmes à la discussion avec les services de la ville, à travers la constitution de groupes de travail thématiques qui permettent d'identifier les points forts/les points à améliorer dans chacune des thématiques suivantes :

- Espace urbain, voirie, aménagements extérieurs
- Transports
- Habitat et logement
- Participation sociale
- Respect et inclusion sociale
- Participation citoyenne et emploi
- Communication et information
- Services de santé et actions de solidarités

Le rapport a pour objet de présenter les principaux éléments du diagnostic établi par le cabinet ESOI (Etudes ethnosociologiques de l'Océan Indien), lors de sa mission d'appui dans le cadre du Label Ville amie des aînés.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.

 Le MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES
PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DU PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/2-13 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Gabrielle FONTAINE, 8^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve de Monsieur René-Paul VICTORIA en
AG-EM ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
PREND ACTE (pas de vote)

Prend acte du diagnostic et du plan d'actions pluriannuel établi par le cabinet ESOI (Etudes
ethnosociologiques de l'Océan Indien), lors de sa mission d'appui dans le cadre du Label Ville
amie des aînés.

 Le MAIRE
Gilbert ANNETTE

Extrait

**du rapport établi par le cabinet ESOI (Etudes ethnosociologiques de l'Océan Indien),
lors de sa mission d'appui dans le cadre du Label Ville amie des aînés.**

Introduction

A La Réunion, les données des recensements nous informent sur les évolutions démographiques des prochaines années et sur le phénomène du vieillissement de la population. S'il est coutume de parler de la jeunesse de l'île de La Réunion, la situation des personnes âgées a fait récemment l'objet de nombreuses publications et de plans d'actions orientés principalement sur la question de la dépendance et du handicap.

La population de l'île va profondément évoluer : en effet, la part des personnes âgées de 60 ans et plus va passer de 12 à 24% entre 2010 et 2030 alors qu'en France métropolitaine, ces chiffres indiquent une progression de points, passant de 23 à 29% (Insee 2008). C'est donc à un doublement de la proportion des personnes âgées en vingt ans auquel le territoire réunionnais et les acteurs locaux vont être confrontés.

Dans le contexte réunionnais, avec un taux de chômage supérieur à 30% , des mutations sociales en défaveur de la cohabitation entre les générations, le vieillissement de la population, la question de l'accès à la qualité des services et la problématique de la dépendance des personnes âgées constituent des défis majeurs pour les collectivités territoriales dans le domaine social, en matière de santé publique et d'aménagement du territoire.

Afin d'apporter des réponses à ces enjeux, la ville de Saint-Denis est engagée dans une démarche qualifiée de « mieux vivre ensemble » et adhère depuis 2012 au label « Ville Amie des Aînés ».

Le programme des villes amies des aînés est une initiative mondiale visant à aider les villes à se préparer aux deux nouvelles tendances en matière de démographie mondiale : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation.

L'expression « vieillir en restant actif » a été adoptée par l'Organisation Mondiale de la Santé à la fin des années 90. Elle veut transmettre un message plus complet que « vieillir en bonne santé » .

« Vieillir en restant actif est le processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse. ... Un vieillissement actif permet aux personnes âgées de réaliser leur potentiel de bien-être physique, social et mental tout au long de la vie et de s'impliquer dans la société selon leurs besoins, leurs souhaits et leurs capacités, tout en jouissant d'une protection, d'une sécurité et de soins adaptés lorsqu'elles en ont besoin. »

Le terme « actif » désigne plus que l'aptitude à la seule activité physique et/ou à l'emploi, c'est une implication constante dans les activités économiques, sociales, spirituelles, culturelles et citoyennes.

Le programme Ville Amie des Aînés cible les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui influent sur la santé et le bien-être des adultes les plus âgés.

Il implique une forte mobilisation continue des groupes de seniors afin de renforcer leurs participations à la vie de la cité.

Le diagnostic et le plan d'action qui sont ici présentés ont associé tout au long de l'année 2014 et 2015 un grand nombre de partenaires et recueilli de nombreuses informations auprès d'un public large de personnes âgées :

- Les services de la commune, en particulier la direction du Développement Humain, la Direction des Solidarités, les Pôles Senior, Handicap, Intégration et Santé, le CCAS, le service habitat,
- Les 34 clubs seniors de la commune membres de l'association Odtar
- Près de 200 personnes âgées, interrogées avec un questionnaire adapté pour la commune de Saint-Denis, soit à leur domicile avec les animateurs du Pôle senior, soit lors de manifestations publiques ;
- Les membres du Conseil des Sages rencontrés à deux reprises pour présenter la démarche et recueillir d'autres propositions et d'autres pratiques parfois plus confidentielles en direction des personnes âgées ;
- La direction des transports de la communauté d'agglomération (CINOR).

Les données rassemblées auprès des seniors ont été présentées aux responsables des clubs et aux élus sous la forme d'un film de 20 minutes réalisé lors de nos entretiens ; les principales pistes d'amélioration réalisées et souhaitées ont été discutées à ce moment.

L'ensemble de ces rencontres a permis de présenter un diagnostic mettant en évidence des axes de progrès et des préconisations que nous avons repris de façon synthétique sous la forme d'un tableau identifiant pour chaque axe prévu par la démarche Ville Amie des Aînés, des axes de progrès et des points faibles.

La validation des axes et des thématiques par la Direction des Solidarités a ensuite permis de construire un plan d'action à court et moyen terme, en prenant en considération les projets portés par la commune et les propositions émanant des personnes rencontrées tout au long de notre démarche.

Ce plan d'action met en avant des actions qui pourront être pilotées par la collectivité, avec ses services en coordonnant au mieux les acteurs porteurs des projets, et ceux qui nécessitent un pilotage par d'autres acteurs en lien avec les services municipaux.

Il prend appui sur une nécessité : d'une part, prendre toute la mesure de la situation sociale et économique des personnes âgées et, d'autre part, prévenir, anticiper et accompagner les impacts du vieillissement rapide de la population réunionnaise.

Ces enjeux et les impacts ont été recherchés dans **les 8 thèmes qui fondent la démarche Ville Amie des Aînés** : les Espaces extérieurs et bâtiments, les Transports, le Logement, la Participation sociale, le Respect et inclusion sociale, la Participation citoyenne et emploi, la Communication, les Services d'aide et de santé.

Un enjeu principal ressort de toutes les thématiques étudiées : rendre accessible à tous la ville et ses services au sens large.

La Ville de Saint-Denis doit être accessible à tous : pour pouvoir se déplacer facilement dans la ville, pour aller à la rencontre d'autres personnes, découvrir la ville, accéder librement et en sécurité aux lieux, services, aux activités de la commune, aux personnes ressources. Par ce plan d'action la ville s'engage pour l'accès aux logements de qualité, dans l'accompagnement et le soutien des plus démunis, l'accessibilité sécurisée des lieux de rencontres, des espaces associatifs et des équipements publics. Enfin, la ville s'engage également dans pour faciliter l'accès à la connaissance des droits sociaux des personnes âgées en renforçant le partenariat avec l'ensemble des organismes et services spécialisés. Nous avons rassemblé autour de cette thématique des propositions et préconisations qui engagent aujourd'hui et engageront demain la ville mais également l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce bien-vivre pour les plus âgés de ses habitants.

Un second enjeu a également été identifié autour de la notion du « vivre ensemble » : derrière cette expression, aux contours très larges, les personnes expriment l'envie d'évoluer dans un cadre de vie plus agréable et plus confortable, en bonne intelligence et en harmonie avec leur entourage et tous ceux qui composent la ville. L'expression est enfin synonyme de reconnaissance et de valorisation non seulement des actions passées, mais reconnaissance de leur engagement actuel dans les solidarités transgénérationnelles et intergénérationnelles.

Pouvoir être en sécurité dans les espaces publics, dans les transports, dans son environnement quotidien sont des aspects qui marquent le « vivre ensemble ». Les incivilités constatées et les changements dans les modes de vie qui perturbent ou mettent en danger les personnes âgées sont mis à l'index. Rendre obligatoire l'accès aux services en utilisant internet, oublier les difficultés rencontrées pour accéder à la compréhension écrite des informations, multiplier les interlocuteurs et les guichets pour disposer d'une écoute attentive et patiente sont autant d'exemples qui éloignent voire isolent certaines personnes âgées. Les préconisations et propositions entendues et reprises ici sont souvent de bon sens, en prenant garde à ne pas fabriquer des espaces de ségrégation. Prioriser les personnes âgées dans les modes de déplacement, dans les activités, dans les files d'attente font partie des préconisations rapportées. « Vivre ensemble » c'est également, pour les personnes âgées, accéder aux lieux de décisions et pouvoir suivre la concrétisation de celles-ci.

Dans ce plan d'action, une attention toute particulière a été portée sur la participation active des clubs et des organisations représentant les personnes âgées, en n'oubliant pas que de nombreuses personnes n'appartiennent à aucune association.

Le troisième enjeu qui ressort de nos entretiens c'est celui du guichet unique et de la gouvernance : l'organisation, la coordination des actions passent par une réorganisation-restructuration des services qui a démarré en 2015 afin de simplifier les circuits de communication et pour répondre plus efficacement aux demandes. Les acteurs sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à intervenir auprès des personnes âgées. Chacun dans son domaine sait qu'il ne pourra agir seul et que la santé n'est pas possible sans un logement de qualité, que l'accès aux loisirs, aux soins, à la culture dépend des modes de transports, que la sécurité a un lien étroit avec l'emploi qui se développe en direction des personnes âgées. Nombreuses sont les personnes rencontrées qui souhaitent être associées d'ailleurs à ce pilotage des actions, à leur définition et à leur suivi afin que les

demandes et les réponses apportées viennent des différents acteurs, des services administratifs comme des citoyens.

Cette représentation de la diversité pourrait à l'avenir se structurer sous d'autres formes (association de voyageurs/utilisateurs de transport en commun, association d'usagers/bénéficiaires ...) afin de faciliter l'inclusion des personnes encore isolées dans des formes de concertation encore émergentes, mais qui ont été organisées dans le cadre des projets d'aménagement que connaît la commune (Projet Prunel par exemple). Dans cet esprit, la création d'un comité de suivi des actions incluant la diversité humaine qui compose le groupe des personnes âgées facilitera et renforcera sans aucun doute la pertinence du dispositif Ville Amie des Aînés.

Les actions proposées répondent en partie aux priorités et aux enjeux identifiés. Certaines permettront de renforcer les actions existantes, elles sont de plus en plus nombreuses, d'autres nécessiteront des investissements pour un bon fonctionnement comme ce **projet innovant** de concevoir une Maison des seniors comprenant un accueil de jour localisé ou itinérant, des ateliers contre les chutes, des actions de prévention santé et des ateliers mémoire.

Enfin, ce diagnostic et ce plan d'actions ont été réalisés alors qu'un projet de loi d'orientation et de programmation « visant à créer un cadre permettant à l'ensemble des acteurs concernés de se projeter dans l'avenir en anticipant la perte d'autonomie, en la prenant mieux en charge lorsqu'elle survient, et en adaptant la société au vieillissement , visant à promouvoir une approche territoriale permettant d'appréhender les enjeux locaux et l'organisation des réponses par les acteurs en présence », était déposé à l'Assemblée Nationale.

Ce programme d'actions Ville Amie des Aînés porté par la ville de St Denis s'inscrit « dans une perspective d'adaptation au vieillissement de sa population » et mobilisera de nombreux acteurs à la fois publics et privés, locaux et nationaux, associatifs et institutionnels, à commencer par les seniors eux-mêmes et leur entourage.

Ce programme met l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie qui constitue un enjeu aussi important que sa prise en charge.

Il intègre également, comme le souhaite le projet de Loi, « le potentiel de développement économique induit par les consommateurs âgés, le logement, le caractère inclusif de la société, le respect des droits des âgés et la prise en compte de leur expression ».

Le dispositif Ville Amie des Aînés rassemble les aspects essentiels de l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

Ce projet se présente donc en cohérence avec les grandes problématiques sociétales actuelles sur le sujet et pourra s'appuyer sur un cadre réglementaire et législatif favorable.

Avec la validation de ce plan d'action Ville Amie des Aînés, la ville de Saint-Denis de La Réunion rejoindra la quarantaine de communes françaises qui sont aujourd'hui membre du réseau (Angers, Besançon, Dijon, Lyon...) et elle deviendra la première ville outre-mer à s'engager activement en faveur des personnes âgées.

Un diagnostic révélateur des enjeux actuels et à venir

L'état des lieux a été effectué et restitué en septembre 2014 à partir d'un recueil synthétique des données localisées disponibles dans les différents services municipaux et auprès des partenaires de la commune. Il a été complété par des données complémentaires recueillies en 2015 auprès du Pôle senior et du CCAS.

Des données démographiques et statistiques :

Population de Saint-Denis : 147 000 habitants + 60 ANS : 24 140 habitants (estimation 2015), soit 16% de la population totale + 75 ANS : 6920 habitants, soit 4,6% de la population totale
--

La proportion de femmes dionysiennes seniors est plus importante que celle des hommes. Une augmentation très rapide de la population des « seniors »

En 1999, la population âgée de plus de 75 ans représentait 2,6% de la population ; en 2011, cette population représentait 3,9% de la population. En 2030 les estimations de l'INSEE indiquent que 9,1% de la population aura plus de 75 ans.

En 1999, la population âgée représentait 6,9% de la population ; en 2010, sur St Denis, un habitant sur 8 est une personne âgée de plus de 60 ans. En 2011, elle représente 9,9% de la population. En 2030, l'INSEE estime cette population entre 17,1% et 23%.

L'augmentation la plus forte se fera dans la classe d'âge des 60 – 74 ans.

L'augmentation des « pré-seniors » (50-64 ans) dans la ville est également en augmentation rapide pour atteindre environ 20% en 2014 (+2% en 5 ans).

A l'horizon 2030, le nombre de personnes âgées de 55 à 64 ans restera nettement supérieur au nombre de personnes de plus de 85 ans (Insee/COMPAS, 2014)

La part des personnes âgées dans les cantons de la commune est très différenciée. Les cantons 1 et 2 regroupant le plus de personnes âgées, et les femmes y sont plus de 3 fois plus nombreuses que les hommes.

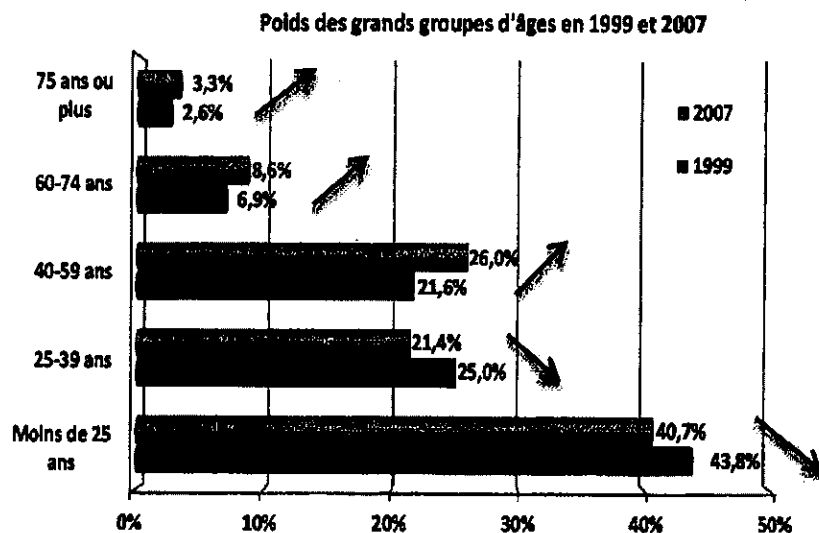
Le Quartier Marcadet est celui qui regroupe la part la plus élevée des personnes âgées (19% de la population).

Une étude Insee réalisée en 2007 montre qu'un senior sur 3 âgé de plus de 75 ans vit seul. Une enquête de l'Insee à l'échelle des DOM relève toutefois que « être seul » ne signifie pas « être isolé » et que les liens générationnels sont encore très solides.

L'augmentation de la population est globalement, à La Réunion, une des plus rapides au monde sur les 10 prochaines années.

Entre 2010 et 2030, le nombre de personnes dépendantes sur St Denis pourrait alors tripler.

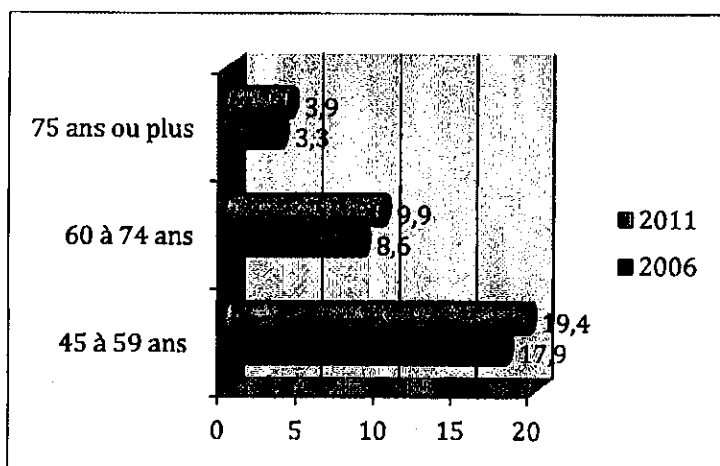
Population de Saint Denis entre 1999 et 2007 *graphe 1*



Source : Insee RGP 1999 & 2007

Le graphe 1 : Le poids des groupes d'âge de 40-59 ans, 60-74 ans, 75 ans et +, entre 1999 et 2007 a augmenté.

Population d'aînés par tranche d'âge entre 2006 et 2011, graphe 2

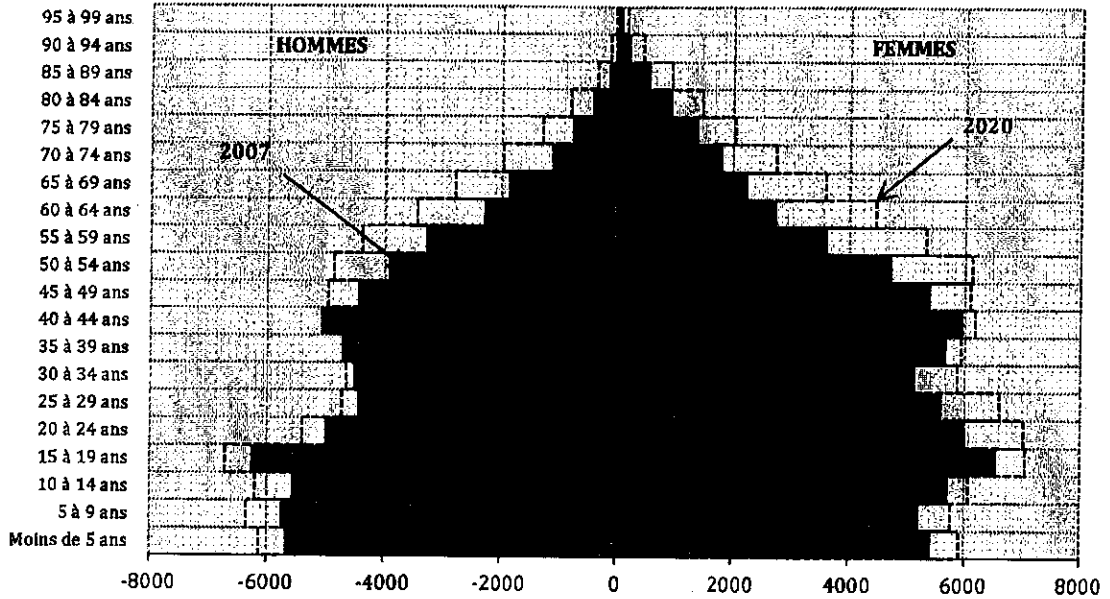


Le graphe 2 confirme cette augmentation : Entre 2006 et 2011, le nombre de 60 à 74 ans a progressé de 2 498 personnes à Saint-Denis et de 1 152 personnes pour les 75 ans et plus.

Actuellement pour 2014, au regard des données de l'INSEE datant de 2011, la proportion de pré-sénior (50-64 ans) est de 19,4%, et celle des mid-sénior (65-74 ans) de 9,9%.

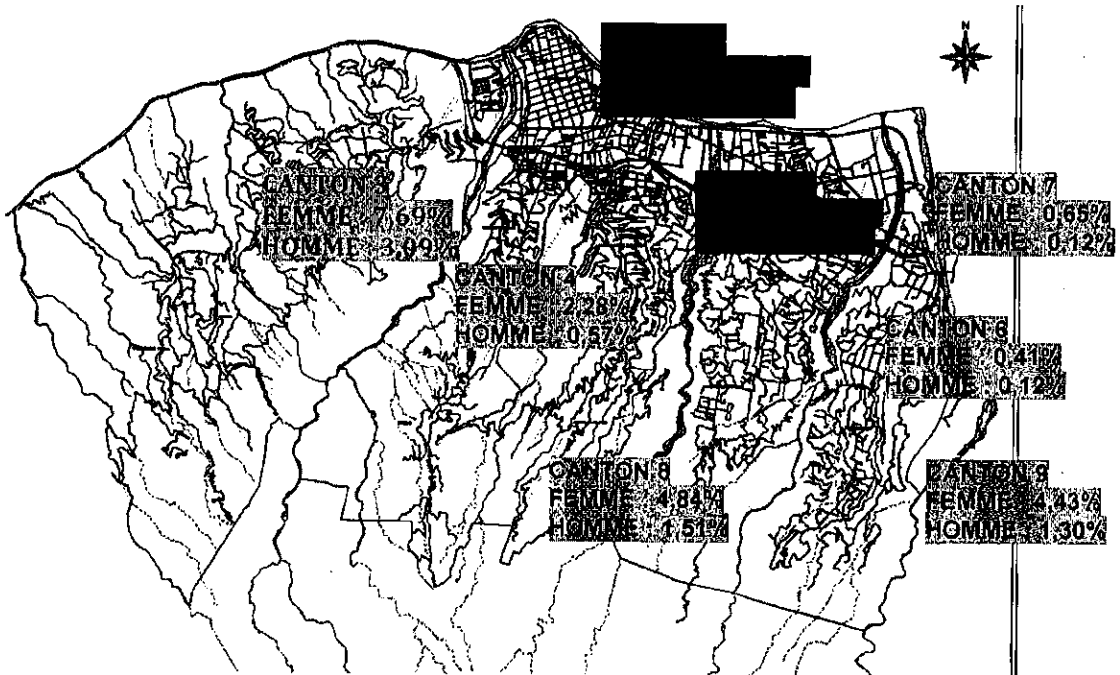
Scénario Central

Structure de la population par âge et par sexe au 1er janvier 2007 et 2020



Source : Insee RGP 2007, Traitement Ensis "Projectives Locales"

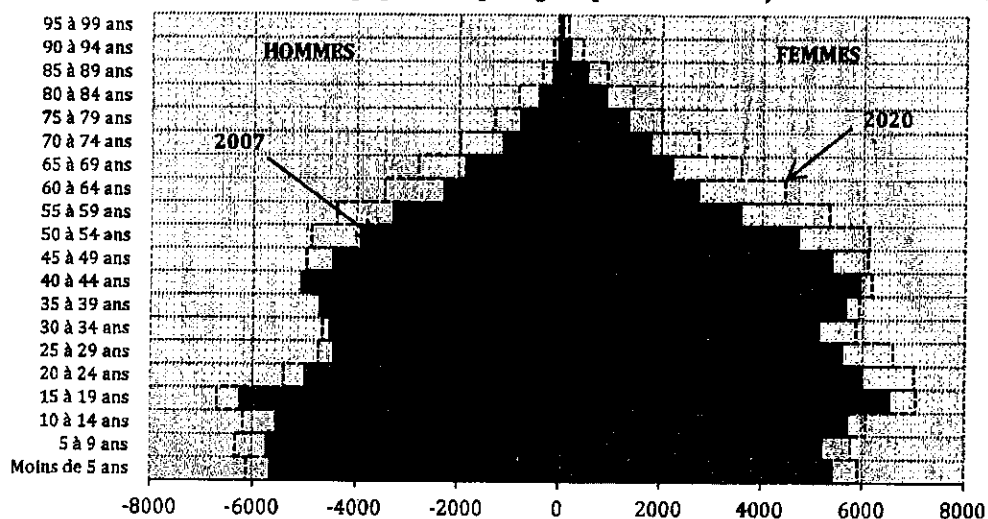
Répartition géographique des personnes âgées
 Cartographie des données recueillies par ODTAR et pôle sénior (2014) sur les 9 cantons de Saint Denis



Projection de la population dionysienne : source INSEE 2007

Scénario Central

Structure de la population par âge et par sexe au 1er janvier 2007 et 2020



Source : insee RGP 2007, Traitement Enels "Projections Locales"

Composition des ménages

La composition familiale	Célibataire		veuf		marié		divorcé		séparé		En concubinage		TOTAL							
	De 0 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	De 85 à 94 ans	De 95 à 99 ans	De 0 à 17 ans	De 18 à 24 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	De 65 à 74 ans	De 75 à 84 ans	De 85 à 94 ans	De 95 à 99 ans
Seul	110	24	8	22	17	13	0	0	0	30	7	3	28	8	2	0	0	0	272	58,24%
en couple	0	0	0	0	0	0	40	17	7	0	0	0	0	0	0	6	2	0	72	15,42%
avec un enfant (ou autre membre de la famille)	16	3	1	6	1	3	12	6	0	4	0	0	8	0	0	4	2	0	66	14,13%
avec + d'un enfant (ou autre membre de la famille)	16	1	1	5	1	0	19	5	0	1	0	0	3	2	0	3	0	0	57	12,21%
TOTAL	142	28	10	33	19	16	71	28	7	35	7	3	39	10	2	13	4	0	467	100,00%

Personnes âgées, logement et habitat :

En 2014, 8% des demandes de logement (5765 demandes de logements au total) sont faites par des personnes de plus de 60 ans (467 demandes), et plus de la moitié des demandeurs sont des personnes vivant seules.

35% des ménages âgés de plus de 60 ans sont en situation de sous-peuplement, 7% en surpeuplement.

Moins de 20% des ménages de plus de 75 ans ont les moyens de financer une place en structure spécialisée.

DEMANDEURS DE LOGEMENT	De 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	+ de 80 ans	TOTAL
	333	96	38	467
				8,10%

La tranche d'âge qui est plus touchée par la mobilité est celle des 60-70 ans

Personnes âgées et Revenus :

65,5% de la population vit avec un revenu mensuel de moins de 1000 euros.

Il existe une poche de pauvreté importante chez les ménages de retraités, en particulier chez les 75 ans et plus. 60% des plus de 60 ans vit sous le seuil de pauvreté avant prestations, dont plus de 2000 âgés de 75 ans et plus (source : (source : COMPAS/CCAS-INSEE, 2014)

Il s'avère que parmi la population des demandeurs, 47,75% ont un revenu entre 500-1000€, 21,63% entre 1000-1500€, et 17,77% moins de 500€.

Notons que 58,24% des demandeurs de logements vivent seuls.

Les ressources du foyer	De 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	+ de 80 ans	TOTAL	
- de 500€	79	3	1	83	17,77%
entre 500 et 1000€	144	56	23	223	47,75%
entre 1000 et 1500€	64	23	14	101	21,63%
entre 1500 et 2000€	24	10	0	34	7,28%
+ de 2000€	22	4	0	26	5,57%
TOTAL	333	96	38	467	100,00%

Personnes âgées et Transport / Mobilité :

L'enquête commanditée par la CINOR a mis en avant que parmi tous les titres de transport, 6% sont des utilisateurs de la carte liberté, soit 1393 titres.

Les actions déjà engagées par les services de la Ville :

- La carte de bus liberté (CCAS)

La carte liberté est une carte distribuée pour les seniors, afin de bénéficier de la gratuité. Cette enquête a mis en avant que les trajets se concentrent sur le canton 1, 5 et 2, plus exactement sur les secteurs du centre-ville, Sainte-Clotilde, Moufia. Durant cette étude, peu de « titres liberté » ont été comptabilisés dans les écarts, comme la Montagne, le Brûlé.

Personnes âgées et Participation au tissu social

La Ville de Saint-Denis est la ville qui compte le plus de clubs 3ème âge, 36 au total, dont au moins 2 qui ne sont pas affiliés à l'ODTAR, structure fédérative qui sera appelée à évoluer au début de l'année 2016. Les différents clubs proposent des activités multiples centrées sur les jeux de société, les activités de loisirs (sorties mensuelles), les activités artistiques, les activités artisanales, les activités d'entraide et de solidarité et l'échange intergénérationnel.

Plus de 2000 adhérents au total sont recensés dans les clubs de 3ème âge.

La Ville propose aussi des activités pour les séniors, avec un dispositif « séniors en action » qui connaît un développement important régulier sur l'ensemble de la commune.

Nous soulignons que les femmes sont plus présentes, et la participation est plus faible pour la tranche d'âge de 75 à 85 ans.

Nous notons que :

- les activités intellectuelles (anglais, informatique) ont plus de succès pour les 55-65 ans
- les activités sportives et/ou de remise en forme, pour les 75-85 ans

Un Conseil des sages regroupant une vingtaine de personnes a été mis en place. Son rôle est aujourd'hui bien défini, mais les modalités de fonctionnement de ce Conseil devraient évoluer prochainement en augmentant le nombre de participants.

Un nombre important d'actions sont déjà engagées par les services de la Ville, dans le domaine social ou dans l'animation :

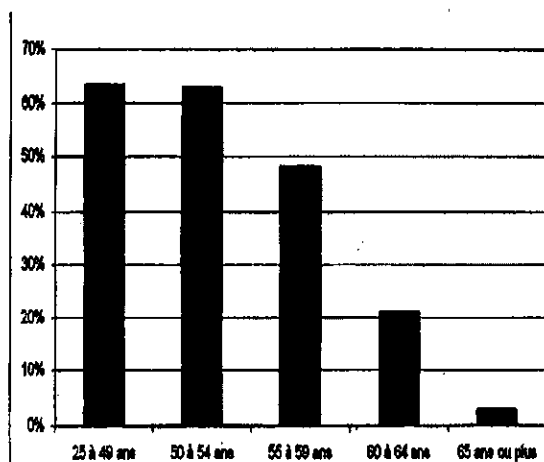
- Le portage de repas (CCAS)
- Les aides à domicile (CCAS)
- Des activités pour les séniors : Séniors en action, (Direction des affaires sociales et solidarité)

Rencontre avec d'autres séniors, organisée sur la commune de Saint Denis (2013-2014) :

- Bazarachois, édition séniors dionysiens en octobre 2013
- Badminton : tournoi des séniors, avril 2014
- Le challenge des séniors en septembre, participation plusieurs équipes de toute l'île

Emploi et personnes âgées

Sur St Denis le taux d'emploi des personnes âgées entre 60 et 65 ans est de 21%. Après 65 ans, le taux d'emploi est inférieur à 5 %.



Graph 1, Taux d'emploi à Saint Denis, source INSEE 2008

Le graphique met en évidence une baisse d'activité des séniors, une chute à partir de la tranche d'âge 60-64 ans.

Les données montrent que les cadres, les artisans et les commerçants restent plus longtemps en emploi.

Personnes âgées et Respect et inclusion sociale

L'analyse dans le journal municipal du nombre de photos et d'articles traitant des personnes âgées entre 2012 et 2014 révèle en quelque sorte la préoccupation assez récente de la question du vieillissement :

- 11 photos dans les 6 journaux consultés
- Une page sur le Conseil des sages dans la revue de décembre 2013
- Agenda sur Alzheimer dans le numéro de décembre 2013
- Un sénior toujours présent dans la section : « A vous la parole »

La plupart de manifestations organisées par la commune (pas celles des clubs) ou dans le cadre de festivités régionales ou nationales sont présentes dans les journaux quotidiens locaux, avec photos et descriptifs de la journée.

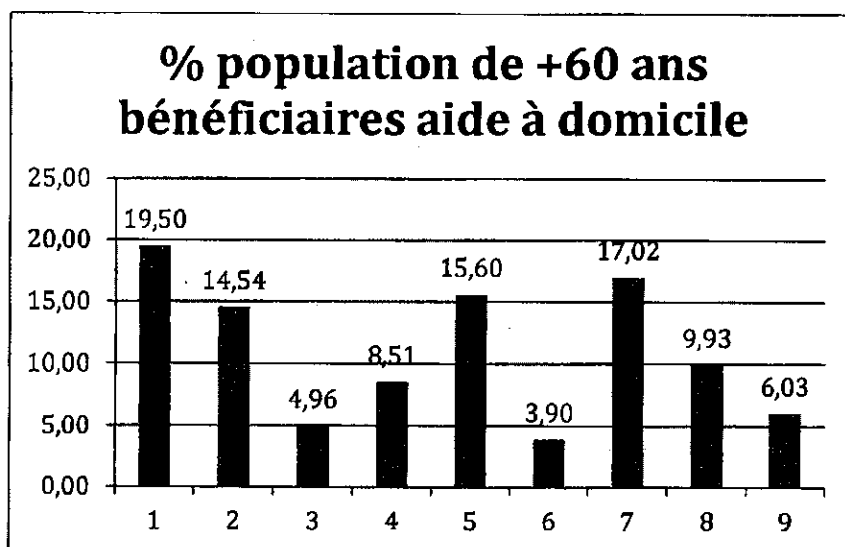
Personnes âgées et Accès aux services de santé

277 personnes sont bénéficiaires de portage de repas (données SAAD/CCAS, 2014). Les bénéficiaires des cantons 1 et 5 sont les plus représentés.

Le SAAD, service d'aide et d'accompagnement à domicile a pour objectif de maintenir ces personnes à leur domicile en leur apportant aide et accompagnement au quotidien pour favoriser leur autonomie.

Le SAAD accompagne 282 bénéficiaires de l'aide à domicile (2014), de l'APA (80 sur 282 bénéficiaires), AMLPA (109 sur 282), AMLPH et des aides sociales facultatives.

Des structures privées des services à la personne interviennent également sur le territoire et le nombre de personnes qui bénéficient de leurs services est difficilement estimable.



(...)

RESUME DE L'ETUDE : Les grands principes des actions de la Ville de St Denis en direction des aînés dans le cadre du label Ville Amie des Aînés

L'enjeu principal dans toutes les thématiques est l'**accessibilité**, au sens large. La Ville de Saint-Denis s'engage à être accessible à tous : pour pouvoir se déplacer, pour aller à la rencontre d'autres personnes, découvrir la ville, accéder librement et en sécurité aux lieux, services, activités de la commune,

Le second enjeu , Le « vivre ensemble » :

rendre le cadre de vie plus agréable et plus confortable.

Amélioration des cadres de vie communs : intégrer dans le plan accessibilité l'accès aux associations et clubs du 3ème âge (accessibilité et circulation à l'intérieur)

Le troisième enjeu: l'organisation – coordination des actions

Le plan d'action VADA de St Denis proposera des actions en direction de :

- des personnes isolées
- des clubs et associations
- l'organisation des services municipaux (partenariat entre directions et services
 - CCAS et direction solidarité
 - Renforcer les passerelles entre les différentes thématiques
- le partenariat entre collectivités et services (transport, logement, animation, santé)
 - CGSS et pôle senior

un plan d'action qui affiche la volonté d'agir pour et avec :

- maintenir la personne âgée dans la vie sociale et économique :

- des actions pour que la personne âgée ne soit pas isolée
- réinstaller des points d'eau dans la ville
- des activités (sportives, ludiques, culturelles) accessibles
- valoriser l'expérience et l'activité (liens intergénérationnels et accompagnement des porteurs de projet...)
- valoriser et reconnaissance des aînés dans les journaux
- afficher les orientations contenues dans la Maison des seniors (accueil de jour localisé ou itinérant ; ateliers contre les chutes ; prévention santé ; ateliers mémoire ;
- participation de la ville aux manifestations (assises de la bientraitance ; salon des personnes âgées ; semaine bleue ; marche...)

- donner des moyens pour que la personne âgée soit respectée et ait accès à ses droits

- droit au logement
- un logement adapté
- des aides sociales adaptées
- un accès aux informations la concernant
- accompagnement au montage de projets, gestion budgétaire des associations et clubs

- faciliter la circulation des personnes âgées

- des transports adaptés
- un accès aux événements facilité
- des produits de communication adaptés

- améliorer la sécurité des personnes âgées

- éclairage de qualité à proximité des résidences..
- lutter contre l'incivilité dans les transports
- améliorer l'accès aux évènements
- accessibilité des clubs et associations

- faciliter l'accès à des services à domicile de qualité

- portage des repas
- professionnalisation des personnes à domicile
- des interventions en quantité
- associer des personnes relais lors du portage de repas